



GRAND CONSEIL

Interpellation - 21_INT_155 - Nicolas Suter - L'électricité la plus sûre, la plus renouvelable et la moins chère est celle que nous ne consommons pas

Texte déposé :

La stratégie énergétique 2050 de la confédération se décline sur trois orientations : L'augmentation de l'efficacité énergétique ; le développement des énergies renouvelables et la sortie progressive du nucléaire.

L'efficacité énergétique qui consiste à utiliser moins d'énergie pour atteindre le même résultat est essentielle pour plusieurs raisons :

- Son effet, notamment sur la diminution des émissions de CO₂, est durable
- L'efficacité diminue notre dépendance des importations d'énergie, principalement fossiles
- Ses nuisances et son impact sur le territoire sont nulles
- S'engager dans un processus d'efficacité énergétique crée des places de travail localement

Aujourd'hui, le principal effort en lien avec l'efficacité énergétique est le programme bâtiments, qui est à saluer. Le plan climat du canton de Vaud consacre dans le domaine d'action « énergie » l'importance de réduire la consommation d'énergie, bien que les mesures soient logiquement centrées sur la baisse de consommation d'énergie fossile. De même, la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn) dans son axe stratégique « consommation » présente plusieurs pistes, mais peu de visions concrètes pour l'efficacité énergétique en matière de consommation électrique.

Si depuis 2010, la consommation d'électricité par habitant s'est stabilisée, une stratégie proactive dans le domaine de l'efficacité électrique est néanmoins essentielle, car :

- La diminution de la consommation d'énergie fossile entraîne parfois un transfert sur l'électricité (pompes à chaleur, mobilité, etc.)
- La sécurité de l'approvisionnement électrique en hiver est remise en question depuis plusieurs années, l'abandon des négociations sur l'accord cadre avec l'Europe renforce le risque de « black out »
- La sortie progressive du nucléaire n'est pas compensée par le rythme actuel de développement de la production renouvelable d'électricité en raison des lenteurs administratives et des écueils d'acceptation sociale.

Les programmes d'efficacité électrique lorsqu'ils sont mis en place, aussi bien auprès des ménages que de l'industrie, ont démontré la possibilité de diminuer de manière significative la consommation par habitant.

Par cette interpellation, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre une stratégie concrète de développement de programme d'efficacité de la consommation d'électricité ?
2. Dans l'affirmative, quel sera l'objectif chiffré de cette stratégie et quel sera son horizon de temps ?
3. Toujours dans l'affirmative, qui sera responsable de la définition de cette stratégie, de sa mise en œuvre et du contrôle de son application ?
4. Dans la négative, pourquoi le Conseil d'Etat n'envisage pas de mettre en œuvre une stratégie concrète de développement d'efficacité de la consommation d'électricité ?

Conclusion : Ne souhaite pas développer

Cosignatures :